

Réhabilitation des friches industrielles du secteur de Casamène - Déconstructions - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le projet de déconstruction des bâtiments situés dans le secteur de Casamène et a autorisé le lancement des consultations dans le cadre de la résorption des friches industrielles et de leur reconversion.

Les propriétés concernées sur ce site sont les suivantes :

- L'ex-propriété Thévenot sise 37 Chemin de Casamène
- L'ex-propriété Marquis sise 41 Chemin de Casamène
- L'ex-propriété Pommier sise 13 Chemin de Casamène.

Le coût prévisionnel de ces travaux de déconstruction est estimé à 125 417 € HT soit 150 000 € TTC.

Le **plan de financement** prévisionnel se décompose de la manière suivante :

Participation État)	20 083,40 €
) ATSR	
Participation Région)	20 083,40 €
Participation Conseil Général-CITE		18 847,00 €
Participation CAGB		12 541,70 €
Participation Ville (+ avance TVA)		53 861,50 €
		125 417,00 €
Montant total HT		125 417,00 €
Soit montant total TTC		149 998,73 €
Arrondi à		150 000,00 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la CAGB selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus, à les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes à l'imputation budgétaire 13.824.1321/1323/1325.99001.33000, et à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.